



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Potentiels conflits d'intérêts au sein de la fédération française des échecs

Question écrite n° 19276

### Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les potentiels conflits d'intérêts, mis en lumière par une enquête publiée dans le quotidien *Le Monde*, dans un article intitulé « La double casquette du président de la Fédération française des échecs en question » en date du 21 mars 2019, concernant la fédération française des échecs. Selon le quotidien précité, le président de la fédération française des échecs conclurait des contrats avec des municipalités au bénéfice de sa propre entreprise. Il est, en effet, troublant de constater que ces mêmes villes ont organisé ou vont organiser des événements ou des ateliers dans le domaine des échecs. C'est pourquoi, compte tenu des éléments rapportés, il lui demande de lever le doute sur ces faits et, le cas échéant, de saisir la justice.

### Texte de la réponse

La ministre des sports a été interrogée sur les conditions de mise en œuvre d'opérations de promotion du jeu d'échecs dans différentes municipalités (Agen, Chartres, Villejuif). La question du rôle respectif de la fédération française d'échecs et de la société « Promotion des jeux de l'esprit » dans ces opérations se devait d'être clarifiée et c'est pourquoi la ministre a diligenté une mission d'inspection générale sur ce point. Dès réception des conclusions de cette mission, les mesures seront prises pour mettre fin, si cela s'avérait nécessaire, à toute situation de conflit d'intérêts éventuels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Félix Acquaviva](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19276

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2019](#), page 4025

**Réponse publiée au JO le :** [30 juillet 2019](#), page 7207